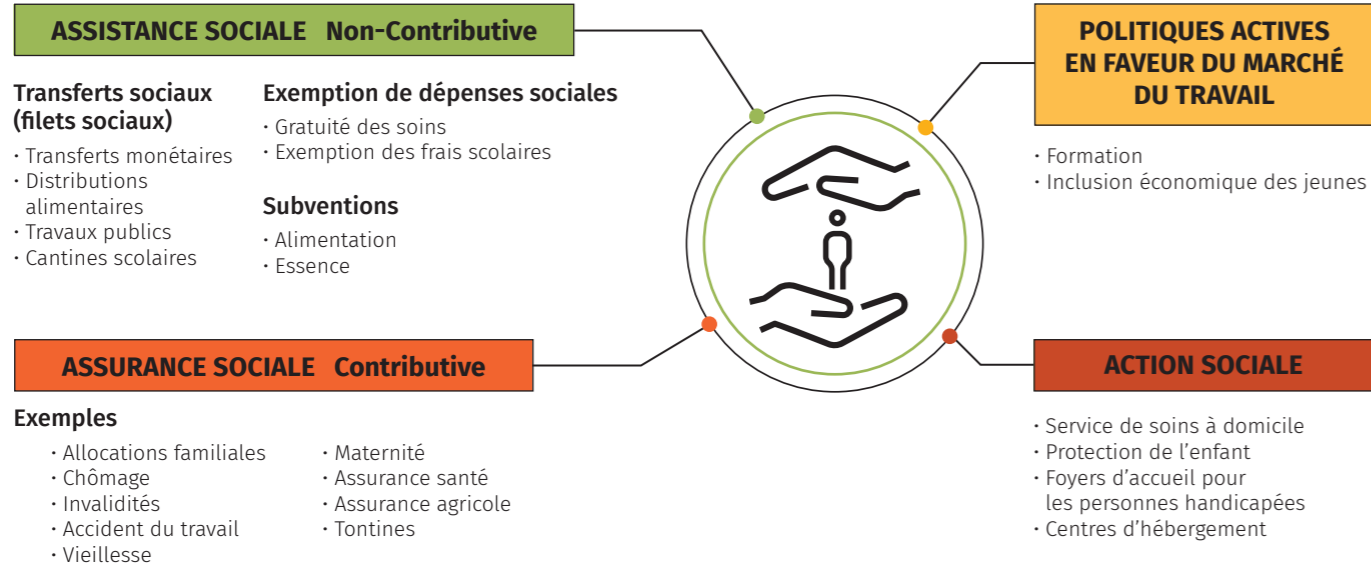
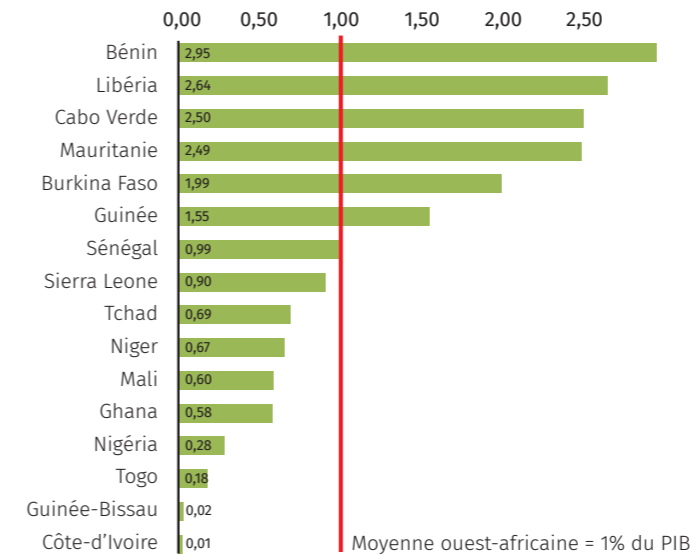


## Protection sociale en Afrique : de quoi parle-t-on ?

### Les différents instruments de la protection sociale (PS)

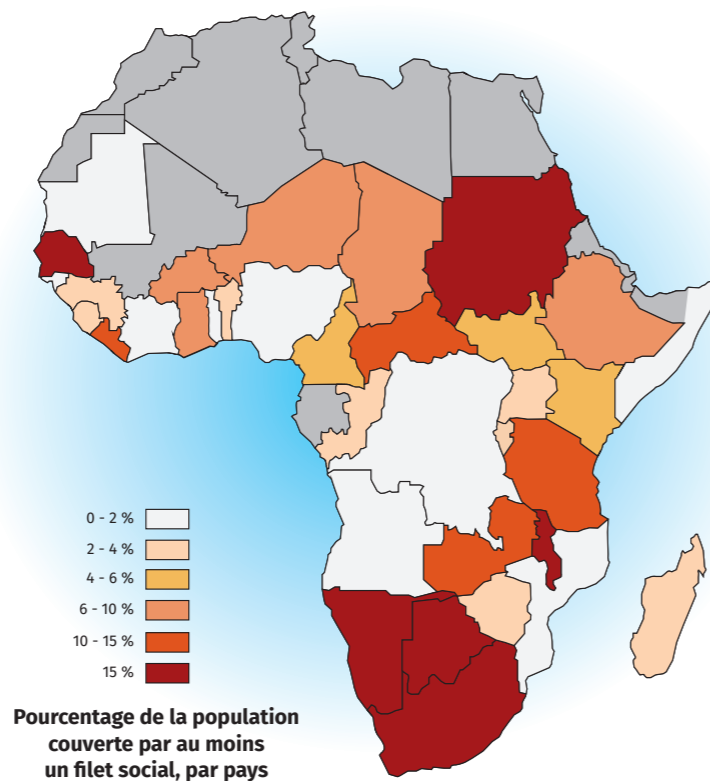


### Les filets sociaux restent sous financés en Afrique de l'Ouest



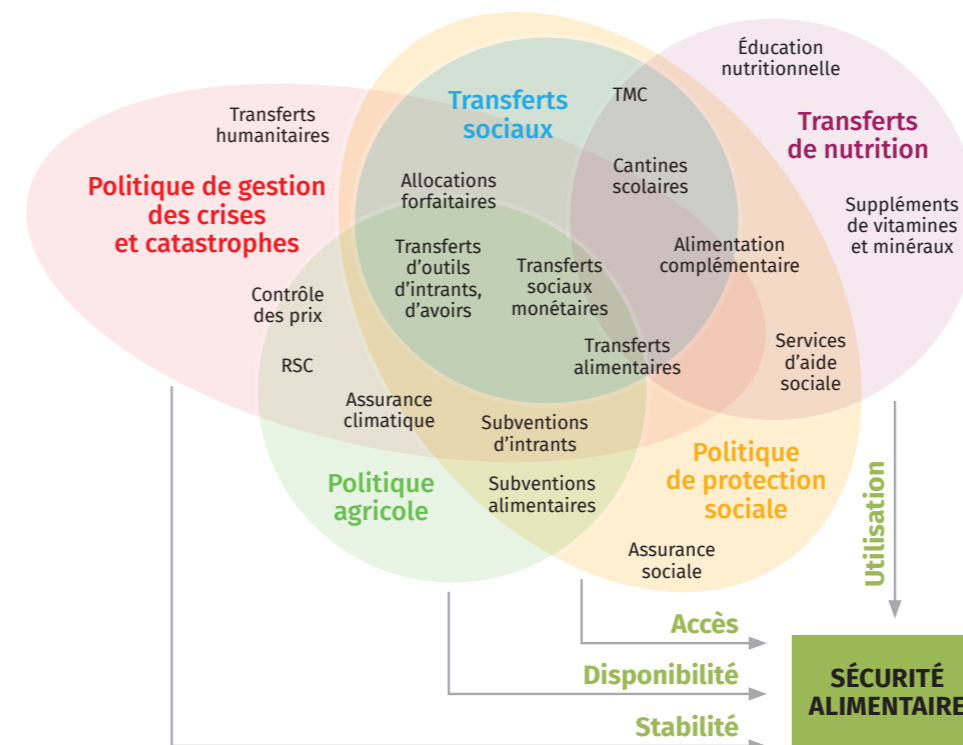
### Une faible couverture des filets sociaux en Afrique sub-saharienne

**10%**  
seulement  
de la population africaine  
sont couverts par au moins  
un type de filet social



Réalisé à partir des données de Beegle et al. 2018, en % de la population.

### La protection sociale, à l'intersection des différentes dimensions de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle



Source : Les transferts sociaux dans la lutte contre la faim, CE 2012

### Définitions

**Protection sociale (PS) :**  
Ensemble d'actions pour pallier la vulnérabilité socio-économique des populations en les aidant à prévenir, gérer et surmonter des situations nuisibles pour leur bien-être. Elle englobe l'assurance sociale dont le financement est contributif (cotisations), l'assistance sociale, non contributive, qui offre des allocations en espèces et en nature pour soutenir les plus démunis, l'action sociale (ensemble des services sociaux) et les politiques d'inclusion sur le marché du travail. Peut également être ajoutée la "protection sociale informelle" c'est-à-dire l'ensemble des mécanismes de solidarité locale et traditionnelle.

**Filets sociaux (FS) :**  
Également dénommés programmes d'assistance sociale, sont définis comme des prestations à caractère non contributif, en espèces ou en nature, visant à appuyer les personnes pauvres ou vulnérables. C'est cette forme non contributive qui est privilégiée en Afrique.

**Filets sociaux de sécurité alimentaire (FSSA) :**  
cherchent à intégrer les composantes essentielles de la sécurité alimentaire : disponibilité et accès à la nourriture, nutrition et stabilité dans le temps pour lutter plus durablement contre la faim.

**Transferts conditionnels :**  
aussi dénommés programmes conditionnels ; programmes qui conditionnent le paiement de l'aide sociale au fait que le bénéficiaire s'acquitte d'un certain nombre d'obligations ou remplit certains critères. Ces conditions peuvent être l'envoi des enfants à l'école, la réalisation de visites médicales, la vaccination, etc.

**Ciblage :**  
La mise en œuvre des programmes de PS nécessite d'identifier les ménages vulnérables pouvant bénéficier de prestations sociales. Différents critères et méthodes de ciblage existent et font l'objet de nombreux débats (p. 20).

**Résilience :**  
La résilience est la capacité des personnes, des communautés ou des systèmes qui sont confrontés à des catastrophes ou des crises à résister à des dommages et à récupérer rapidement. La protection sociale au cœur de laquelle se trouve la gestion des risques est en ce sens un facteur de résilience.